

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Droits humains, libertés (France) > Liberté de presse, d'expression, de manifester (France) > **France - Affaire Legay : la police des polices traque les sources de Mediapart**

France - Affaire Legay : la police des polices traque les sources de Mediapart

mercredi 27 mai 2020, par [ARFI Fabrice](#) (Date de rédaction antérieure : 26 mai 2020).

La journaliste de Mediapart Pascale Pascariello, qui avait permis de démontrer les mensonges du président de la République dans une affaire de violences policières, a été entendue comme suspecte, mardi 26 mai, par l'IGPN. C'est la quatrième fois en moins de 18 mois que la justice essaye de s'en prendre aux sources de Mediapart à la suite d'enquêtes embarrassantes pour l'exécutif.

Sous la présidence d'Emmanuel Macron, la chasse aux sources des journalistes s'inscrit au fil des mois dans une récurrence de plus en plus inquiétante. La reporter de Mediapart Pascale Pascariello, qui avait permis de démontrer les mensonges du président de la République et du procureur de Nice dans le dossier Geneviève Legay, une retentissante affaire de violences policières, a été entendue comme suspecte, mardi 26 mai, à Paris, par un commissaire général et une capitaine de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN).

L'objectif des investigations, diligentées par le parquet de Nice, est contenu dans le délit visé par la convocation judiciaire envoyée le 19 mai à Mediapart : « recel de violation du secret professionnel ». Comprendre : trouver qui, au sein de l'administration, a livré à la presse des informations embarrassantes pour la justice et le pouvoir.

Les nombreuses enquêtes de Pascale Pascariello avaient en effet mis au jour les contre-vérités d'un magistrat - le procureur Jean-Michel Prêtre - et du chef de l'État lui-même, Emmanuel Macron, dans un dossier qui est vite apparu comme symbolique des violences policières, de leur déni institutionnel et du mensonge politique qui, parfois, l'accompagne.

L'affaire Legay porte le nom d'une militante de 73 ans de l'organisation Attac, qui a été gravement blessée durant une manifestation fin mars 2019, à Nice. Le procureur de la ville, lors d'une conférence de presse, puis Emmanuel Macron quelques jours plus tard, dans les colonnes du quotidien Nice Matin, avaient dédouané la police, qui aurait été, selon eux, totalement étrangère aux blessures infligées à la vieille dame.

Mais les articles de Mediapart ont pu, preuves à l'appui, montrer qu'il n'en était rien et qu'un rapport de police [1], rédigé le jour des faits, avait même établi le contraire. D'autres articles de Pascale Pascariello avaient également interrogé les conflits d'intérêts qui entouraient l'enquête - la policière chargée des investigations est la compagne d'un policier en cause... - et exhumé les lourds antécédents du procureur Prêtre [2], qui a finalement été muté à Lyon après avoir essayé d'étouffer l'affaire Legay (toujours au point mort sur le fond).

Toutes ces informations d'intérêt public, et dont aucune n'est contestée sur le fond par quiconque devant un tribunal, ont de toute évidence agacé.

Accompagnée de l'avocat de Mediapart, M^e Emmanuel Tordjman, Pascale Pascariello s'est rendue à

sa convocation dans les locaux parisiens de l'IGPN mais a refusé, durant 1 h 30 d'interrogatoire sous le régime de l'audition libre, de répondre aux questions des enquêteurs afin de protéger ses sources.

Dans une déclaration liminaire, elle a néanmoins évoqué une « convocation [qui] pose des problèmes juridiques fondamentaux » et s'apparente à un « contournement du droit de la presse ». « Le but de cette manœuvre est de donner toute latitude à la police pour rechercher l'auteur principal du délit dont nous serions les receleurs, c'est-à-dire nos sources », a expliqué notre journaliste, dénonçant « un climat de pression sur notre profession et d'intimidation vis-à-vis de nos sources ».

Ainsi que la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (Cedh) ne cesse de le rappeler depuis des décennies, le propre du journalisme consiste parfois, si ce n'est souvent, à obtenir des informations auprès de personnes qui ne sont pas censées lui en donner. Faute de quoi, les journalistes seraient condamnés d'avance à passer leur temps à recopier des communiqués de presse et à s'accommoder en toutes circonstances des versions officielles.

C'est la raison pour laquelle la Cedh avait défini la protection des sources journalistiques comme « l'une des pierres angulaires de la liberté de la presse » (arrêt Goodwin, 1996), laquelle liberté consiste, selon la même cour, à publier des informations « qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population » (arrêt Handyside, 1976).

L'audition comme suspecte de Pascale Pascariello est d'autant plus inquiétante qu'elle s'inscrit dans une succession de tentatives judiciaires d'entraver le travail de la presse depuis 18 mois.

Exemples :

- Février 2019 : deux magistrats du parquet de Paris, accompagnés de policiers de la Brigade criminelle, ont tenté de perquisitionner notre rédaction dans l'affaire Benalla [3], à la suite de la révélation d'enregistrements compromettants [4] pour l'ancien collaborateur du président de la République.
- Avril 2019 : des journalistes du collectif Disclose, dont les informations avaient été publiées par Mediapart [5] et d'autres médias, ont été entendus comme suspects [6] par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) pour avoir révélé une note classifiée prouvant les mensonges du gouvernement et de l'Élysée sur l'utilisation d'armes françaises dans la guerre au Yémen, qui a fait des milliers de morts civiles.

à Mai 2019 : une journaliste du *Monde*, Ariane Chemin, et le directeur de la publication du quotidien, Louis Dreyfus, sont à leur tour entendus comme suspects par la DGSI en marge de l'affaire Benalla [7].

- Octobre 2019 : quatre journalistes de Mediapart, dont son directeur de publication, Edwy Plenel, sont convoqués comme suspects par la police judiciaire [8] pour avoir révélé l'identité et le parcours sinueux d'un proche de Benalla [9], toujours en fonction à l'Élysée et spécialiste de l'infiltration et de l'effraction.

Toutes ces atteintes à la liberté d'informer ont un point commun : elles visent des enquêtes journalistiques qui ont mis en cause le pouvoir exécutif.

Mais ce ne doit être qu'un hasard.

Fabrice Arfi

P.-S.

- MEDIAPART. 26 mai 2020 :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/260520/affaire-legay-la-police-des-polices-traque-les-sources-de-mediapart>

Les articles de Fabrice Arfi sur Mediapart :

<https://www.mediapart.fr/biographie/fabrice-arfi>

POURQUOI S'ABONNER A MEDIAPART ?

- Site d'information indépendant
- Sans subventions ni publicité sur le site
- Journal participatif
- Financé uniquement par ses abonnements

<https://www.mediapart.fr/abonnement>

Notes

[1] <https://www.mediapart.fr/journal/france/280319/des-temoignages-accablants-dans-l-enquete-sur-les-blessures-de-genevieve-legay-contredisent-les-propos-du>

[2] <https://www.mediapart.fr/journal/france/120419/les-lourds-antecedents-du-procureur-de-la-republique-de-nice>

[3] <https://www.mediapart.fr/journal/france/040219/le-parquet-de-paris-tente-de-perquisitionner-mediapart>

[4] <https://www.mediapart.fr/journal/france/310119/affaire-macron-benalla-les-enregistrements-qui-changent-tout?onglet=full>

[5] <https://www.mediapart.fr/journal/international/150419/la-france-et-le-yemen-cartographie-d-un-mensonge-d-etat?onglet=full>

[6] <https://www.mediapart.fr/journal/france/240419/civils-tues-au-yemen-le-secret-defense-contre-le-journalisme?onglet=full>

[7] https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/05/29/affaire-benalla-ariane-chemin-et-louis-dreyfus-ont-ete-interroges-par-la-dgssi_5469277_3224.html

[8] <https://blogs.mediapart.fr/edwy-plenel/blog/141019/affaire-benalla-le-procureur-de-paris-contre-la-liberte-de-la-presse-bis>

[9] <https://www.mediapart.fr/journal/france/220319/le-garde-du-corps-de-macron-est-un-proche-de-benalla-specialiste-de-l-effraction-et-de-l-infiltration>